



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À HONG KONG
ET MACAO**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

***Usage et trafic de drogue à Hong Kong :
des conséquences pénales extrêmement sévères,
y compris pour les mineurs et leurs familles,
durcies depuis le 1^{er} février 2023***

Chaque année, de nombreuses personnes à Hong Kong, y compris des jeunes et notamment parmi les étrangers, sont condamnées à de lourdes peines pour usage et détention de drogues.

Au-delà, des effets néfastes sur la santé et les risques d'addiction qui sont connus, les conséquences judiciaires et pénales de l'usage, de la détention et du trafic de drogue sont extrêmement sévères sur le territoire. Il est donc important que chacun ait conscience du risque pris pour lui et pour sa famille s'il détient, consomme ou trafique, y compris lors de moments festifs et conviviaux jugés pourtant sûrs, mais qui peuvent donner lieu à des interpellations par la police.

A Hong Kong, la réglementation est bien plus stricte que celle appliquée en Europe et une tolérance zéro est appliquée. La qualification de substances comme drogues est différente et certains produits pourtant légaux en Europe sont ici interdits.

✚ Qu'est-ce qui est considéré comme « drogue » à Hong Kong ?



Les substances les plus connues:

- ✓ **Cannabis**, cocaïne, héroïne, kétamine, ecstasy, champignons, "Ice"...

Depuis le 1^{er} février 2023 :

- ✓ **L'ensemble des dérivés du cannabis, notamment le cannabidiol (CBD).**

A noter que, jusqu'à présent, le tetrahydro derivatives (THC) était seul classé comme drogue dangereuse. Le CBD était commercialisé et répandu depuis quelques années dans beaucoup de commerces. Il est désormais qualifié lui aussi de drogue dangereuse.

Auxquelles s'ajoutent :

- ✓ certains tranquillisants notamment des anxiolytiques et somnifères utilisés en Europe ;
- ✓ certains médicaments contre la toux contenant de la codéïne.

✚ Pas de différence entre drogues « dures » et drogues « douces » à Hong Kong :

- ✓ Il n'y a pas de distinctions entre les drogues selon leur nocivité.
- ✓ Certaines substances utilisées qui peuvent être autorisées en Europe ou en Amérique du Nord, notamment à usage thérapeutique, sont strictement prohibées.



✚ Que risque-t-on, adultes ou mineurs ?

- Possession et consommation (fumer, inhaler, ingérer, injecter) = maximum de **7 ans d'emprisonnement et amende d'1 million d'HKD.**
- La vente/ trafic = (au maximum) **prison à vie et amende de 5 millions d'HKD.**
ATTENTION : le trafic inclut le fait de « donner » une substance.
- Possession d'une pipe à fumer, de tout autre appareil destiné à fumer = **3 ans de prison maximum et amende.**
- Culture de cannabis = jusqu'à **15 ans de prison.**

ATTENTION : Les mineurs sont responsables pénalement.

✚ Et les parents de mineurs que risquent-ils ?

- une suspension de visa (plus de visa = perte de son emploi) ;
- une expulsion du territoire des étrangers quels que soient leur statut sur place et leur temps de séjour.

Soyez donc vigilants et responsables !
